



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 19 février 2026

Inondations : l'Ordre des géomètres-experts appelle à mobiliser et moderniser deux outils fonciers pour transformer durablement les territoires

Face à l'épisode de crues inédit qui frappe une partie de la France, l'Ordre des géomètres-experts (OGE) appelle les pouvoirs publics à changer de paradigme pour passer d'une logique de réparation d'urgence à une stratégie de relèvement durable des territoires. Pour l'Ordre des géomètres-experts, deux outils foncier existent mais doivent être mieux utiliser : l'AFAFE et l'AFU.

Inondation : un aléa ponctuel devenu enjeu structurel d'aménagement des territoires

Le dérèglement climatique accentue la fréquence et l'intensité des inondations, qu'elles soient fluviales, côtières ou liées au ruissellement. Les territoires sont de plus en plus exposés et les impacts sont humains, économiques, mais aussi politiques alors qu'**un Français sur quatre vit aujourd'hui en zone inondable***.

Pour les élus locaux, en première ligne, **le risque n'est plus un aléa ponctuel mais un enjeu structurel d'aménagement**. La reconstruction à l'identique après une catastrophe ne suffit plus et entraîne un coût financier et humain très élevé sans réduire la vulnérabilité à long terme. L'enjeu est clair : il faut repenser durablement les territoires exposés pour limiter l'impact des inondations et redonner confiance aux habitants, aux investisseurs et aux assureurs.

Le foncier comme levier stratégique de prévention et de relèvement des territoires

L'OGE rappelle que **la prévention commence par la restructuration du foncier**, car sans action sur le territoire et ses usages, le risque revient, parfois plus fort, au même endroit. *"Prévenir, ce n'est pas seulement construire des ouvrages de protection. Prévenir, c'est agir avant la catastrophe, en adaptant l'organisation du territoire, en redonnant de l'espace à l'eau, en identifiant clairement les zones exposées. Cela suppose d'intégrer le risque dans les choix d'aménagement et de restructuration du foncier"*, précise Philippe Pacaud, vice-président du Conseil supérieur de l'OGE.

Pour ce faire, **l'OGE appelle à mobiliser et moderniser deux leviers opérationnels existants :**

L'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE), d'une part, permet de réorganiser les propriétés sur un périmètre donné pour améliorer la cohérence du territoire. Dans le contexte des risques naturels, l'AFAFE facilite la renaturation des zones exposées et le déplacement des droits fonciers vers des secteurs sécurisés. L'outil permet également d'intégrer des continuités écologiques et hydrauliques (trames vertes et bleues, talwegs) et de protéger les captages d'eau. Il offre aussi la possibilité de reconfigurer les usages agricoles en zones exposées, en regroupant les parcelles hors des secteurs les plus vulnérables, tout en maintenant une activité économique viable. Enfin, grâce à l'AFAFE, il est possible de prélever jusqu'à 5 % du périmètre au bénéfice d'un projet collectif, financé et porté par la collectivité (aménagement hydrauliques, espaces naturels, équipements), pour réduire la concentration des eaux et favoriser leur dispersion naturelle. **L'OGE propose d'autoriser les EPCI à porter directement cet outil aujourd'hui sous maîtrise d'ouvrage départementale pour agir à l'échelle pertinente du bassin de risque.**

L'Association Foncière Urbaine (AFU), d'autre part, qui existe juridiquement mais qui est difficile à mettre en œuvre puisqu'elle repose sur l'accord volontaire de tous les propriétaires. **L'OGE propose donc de le moderniser, en créant l'AFU à compensation environnementale (AFU-CE).** Ce dispositif permettrait de **gérer simultanément un périmètre urbain et un périmètre rural. L'objectif étant de déplacer les droits à bâtir hors des secteurs à risque vers des zones sûres, sans recours à l'expropriation.**

* source : <https://www.ign.fr/atlas-cartographe-anthropocene-2025-risque-inondation>

LES CHIFFRES CLÉS DE LA PROFESSION DE GÉOMÈTRE-EXPERT

1 878 géomètres-experts inscrits au tableau de l'Ordre

2 167 établissements répartis sur l'ensemble du territoire

Une filière de 10.000 emplois structurée essentiellement en PME

CONTACT MÉDIA

Hâ-Hâ & Associés

Maxence Challut - 06 40 78 86 19 - maxence.challut@ha-ha.fr

À PROPOS DE L'ORDRE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS

Depuis 1946, l'Ordre des géomètres-experts est délégataire d'une mission de service public de régulation de la profession. Personne morale de droit privé créée par la loi du 7 mai 1946, l'OGE a pour vocation à représenter la profession auprès des pouvoirs publics, veille à la discipline, et s'assure de la qualité de service fourni aux consommateurs. Il est le garant du respect de la déontologie et des règles de l'art et agit, à ce titre, en tant qu'autorité indépendante. Depuis sa création, l'institution ordinaire a évolué pour devenir une véritable instance de management stratégique de la profession.